FONDS A FORMULE - FICHE DE CONSTATATION

FCP Eurostral 100 Déc. 2022

Achevé de rédiger le 05/01/2023

Fonds commun de placement de droit Français agréé par l'AMF et géré par Natixis Investment Managers International

Code ISIN	FR0012034023
Durée de vie de la formule	8 ans et 1 jour
Fiscalité	FCP éligible au compte-titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation
Date d'échéance de la formule	19 décembre 2022
Droits d'entrée	**Acquis au distributeur** : 2,50% maximum, jusqu'au 17 décembre 2014 à 12h30
Frais de gestion maximum	Directs : 2% TTC Indirects : 1% TTC
Droits de sortie	**Non acquis au FCP** (acquis à la société de gestion) : · Néant pour tout rachat reçu avant le 17 décembre 2014 avant 12h30 et aux dates d'échéances anticipées ou finale. · 2 % maximum pour tout rachat reçu après le 17 décembre 2014 avant 12h30. **Acquis au FCP** : · Néant pour tout rachat reçu avant le 17 décembre 2014 avant 12h30 et aux dates d'échéances anticipées ou finale. · 2 % pour tout rachat reçu après le 17 décembre 2014 à 12h30.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez recevoir, sur simple demande auprès de votre conseiller bancaire, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

FONDS A CAPITAL GARANTI

L'investisseur est assuré de récupérer son capital investi* à l'échéance. Les principaux risques sont : **risque de perte en capital**, risque actions, risque de taux, risque lié à l'inflation, risque de crédit, risque de contrepartie, risque de durabilité. Pour plus d'informations sur les risques, vous pouvez consulter le prospectus du fonds.

Indicateur de Risque et de Rendement : 2/7

L'Indicateur de Risque et de Rendement, présentée sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondants à des niveaux de risques et de rendements croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un fonds par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale du calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du fonds calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement cet indicateur peut évoluer. L'échelle de risque indiquée sur le document est celle en vigueur à la date de rédaction du document.

* *hors frais d'entrée dans le cadre du CTO et hors frais sur versement, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation.*

MÉCANISME DE LA FORMULE

L'objectif de gestion du Fonds est de permettre à l'investisseur, détenteur de part du Fonds le 18 décembre 2014, de recevoir à l'échéance de la formule, le 19 décembre 2022, son investissement initial, hors frais d'entrée, majoré de 55 % la Performance Moyenne Finale d'un Panier d'Indices.

- L'Indice Euro Stoxx 50 qui est un Indice regroupant les 50 sociétés ayant les plus importantes capitalisations boursières au sein de la zone Euro.
- L'indice Standard & Poor's 500 qui est un Indice regroupant les 500 grandes sociétés cotées sur les bourses des États-Unis d'Amérique.
- L'indice S&P ASX 200 qui est un indice regroupant les 200 sociétés ayant les plus importantes capitalisations boursières de la bourse australienne.

Les Performances de chaque indice du Panier sont calculées chaque semestre, de juin 2015 à décembre 2022, par rapport à leur Niveau Initial et sont pondérées dans le calcul de la Performance du Panier :

- à hauteur de 50% pour l'Indice qui enregistre la meilleure performance ;
- à hauteur de 30% pour l'Indice qui enregistre la seconde meilleure performance ;
- à hauteur de 20% pour l'indice qui aura le moins bien performé.

Les Performances du Panier sont également calculées chaque semestre, de juin 2015 à décembre 2022, et s'obtiennent en faisant la somme des Performances des Indices précédemment calculées.

La Performance Moyenne Finale du Panier s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des Performances du Panier qui auront ainsi été retenues. Si la Performance Moyenne Finale du Panier est négative, elle sera remplacée par zéro.

Valeur liquidative minimum garantie : 150€.

Le Niveau Initial des Indices s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice publiés les 18, 19 et 22 décembre 2014

Niveau des Indices aux Dates de Constatation

Le Niveau de l'Indice aux dates de Constatation est le niveau de clôture des indices publié les 18 juin 2015, 18 décembre 2015, 20 juin 2016, 19 décembre 2016, 19 juin 2017, 18 décembre 2017, 18 juin 2018, 18 décembre 2018, 18 juin 2019, 18 décembre 2019, 18 juin 2020, 18 décembre 2020, 18 juin 2021, 20 décembre 2021, 20 juin 2022, 14 décembre 2022.

Valeur Liquidative de Référence

La Valeur Liquidative de Référence est égale à la valeur liquidative la plus élevée calculée du 18 septembre 2014 au 18 décembre 2014. Elle est égale à 150 euros.

REPÈRES

Dates de constatation *	Niveau de l'indice Euro Stoxx 50	Niveau de l'indice S&P 500	Niveau de l'indice S&P ASX 200	Performance Constatée	Performance retenue
Niveau initial	3 149,99	2 070,14	5 330,46	-	-
18/06/2015	3 450,45	2 121,24	5 524,89	6,36 %	6,36 %
18/12/2015	3 260,72	2 005,55	5 106,66	- 0,02 %	- 0,02 %
20/06/2016	2 942,88	2 083,25	5 256,76	- 1,41 %	- 1,41 %
19/12/2016	3 257,85	2 262,53	5 562,08	6,64 %	6,64 %
19/06/2017	3 579,58	2 453,46	5 805,17	15,13 %	15,13 %
18/12/2017	3 609,38	2 693,66	6 038,93	22,09 %	22,09 %
18/06/2018	3 466,65	2 773,75	6 104,13	23,36 %	23,36 %
18/12/2018	3 040,13	2 546,16	5 589.47	12,26 %	12,26 %
18/06/2019	3 452.89	2 917.75	6 569.99	29,37 %	29,37 %
18/12/2019	3 739.00	3 191.14	6 851.42	39,37 %	39,37 %
18/06/2020	3 249.90	3 115.54	5 936.47	29,29 %	29,29 %
18/12/2020	3 545.74	3 709.41	6 665.47	49,67 %	49,67 %
18/06/2021	4 083.37	4 166.45	7 368.85	68,03 %	68,03 %
20/12/2021	4 107.13	4 568.02	7 292.16	77,44 %	77,44 %
20/06/2022	3 469.83	3 764.79	6 433.368	49,17%	49,17 %
14/12/2022	3 975.26	3 995.32	7 251.30	62,55 %	62,55 %
				Performance moyenne du Panier	30,58 %
				55% de la performance moyenne du Panier	16,82 %
				Valeur Liquidative garantie à l'échéance du 19 décembre 2022	175,23 €
				Performance finale (1)	16,82 %
				Taux de rendement annualisé (1)	1,96 %

** Si ce jour n'est pas un jour où les ordres de souscription et de rachat peuvent être passés, signifie le 1er jour suivant où ces ordres peuvent être passés. Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Source : Natixis Investment Managers International*

(1) hors frais d'entrée, droits de garde, fiscalité et prélèvements sociaux éventuels dans le cadre du CTO. Hors frais d'entrée ou d'arbitrage, frais de gestion sur encours, fiscalité et prélèvements sociaux éventuels dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation

La formule de calcul de la performance n'est acquise qu'à l'échéance de la formule (8 ans et 1 jour). Pour bénéficier de la formule du fonds FCP Eurostral 100 Déc. 2022, il est nécessaire de conserver ce placement jusqu'à l'échéance de la formule. Une sortie de ce FCP à une autre date s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là (après déduction des frais de sortie de 4%). Il pourra être très différent (supérieur ou inférieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Ainsi, toute sortie avant la date d'échéance finale et en dehors des échéances anticipées implique un risque de perte en capital.

MENTIONS LEGALES

Ce document, rédigé par Natixis Investment Managers International est destiné à une clientèle non professionnelle au sens de MIF. Il est fourni uniquement à des fins d'information aux clients non Professionnels par Natixis Investment Managers International. L'entité susmentionnée est une unité de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays. Bien que Natixis Investment Managers International considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations. Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International.
Le Fonds Commun de Placement FCP Eurostral 100 Déc. 2022 est géré par Natixis Investment Managers International. Il a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 5 août 2014. Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais liés à l'investissement dans FCP Eurostral 100 Déc. 2022 sont décrits dans le Prospectus qui doit vous être remis préalablement à toute souscription. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Prospectus, disponible sans frais en agence ou sur https://ngamdfr-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0012034023/detail

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

Natixis Investment Managers International – Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris - Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009.- Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.im.natixis.com

BPCE – RCS Paris 493 455 042 – 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'Orias sous le numéro 08045100 – Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 180 478 270 euros.

Du fait des liens capitalistiques existants entre les entités citées, il peut exister des risques de conflits d'intérêts.